

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 mars 2017

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 3 584 700 F en vue de la construction de la Haute école de santé (HEdS) à Champel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 584 700 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction de la Haute Ecole de Santé (HEdS) à Champel.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	3 041 400 F
– TVA (8%)	243 312 F
– Renchérissement	0 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	300 000 F
Total	3 584 712 F
Total arrondi	3 584 700 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est ouvert dès 2018. Il est inscrit sous la politique publique A « Formation », rubrique 02300600 5040.

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Utilité publique

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

Le canton de Genève doit faire face à un défi sanitaire majeur. L'augmentation de la population, son vieillissement, l'accroissement des maladies chroniques, l'évolution de la médecine, ainsi que les nouveaux modes de prise en charges des patients, ont un double impact sur la formation des professionnels de la santé. Le canton doit être capable, d'une part, d'en former beaucoup plus et, d'autre part, de faciliter la collaboration entre les différentes professions médicales et paramédicales s'il veut continuer à répondre aux besoins sanitaires de sa population dans des délais appropriés et avec efficacité.

C'est pour répondre à ce défi que le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter la capacité d'accueil de la Haute école de santé (HEdS) sise à Champel, afin de pouvoir former notamment plus de diplômés Haute école spécialisée (HES) en soins infirmiers. La construction d'un nouveau bâtiment permettra également de regrouper toutes les filières santé de la HEdS sur un seul site et de consolider ce véritable « campus santé », formé par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la faculté de médecine et la HEdS, dans le quartier Champel-Cluse-Roseaie.

Plusieurs études, tant nationales que cantonales, ont montré très clairement que le système de formation genevois, notamment pour les professions de soins infirmiers, est très largement insuffisant pour couvrir les besoins des institutions de soins du canton. Il a été estimé globalement que le canton a besoin d'au minimum 220 diplômés en soins infirmiers par an alors que la HEdS ne peut en former qu'à peine 140 par année.

Notamment grâce à l'installation d'un pavillon provisoire au chemin Thury, dont l'autorisation d'utilisation est limitée à 7 ans, soit jusqu'en 2020, (390 m² nets supplémentaires), le nombre d'étudiant-e-s admis-e-s en première année de la filière soins infirmiers de la HEdS a augmenté de près de 70% en quelques années, passant de 95 admissions en 2011 à 160 en 2014. Aujourd'hui, la capacité d'accueil de la HEdS a atteint son maximum et, chaque année, une soixantaine de jeunes se voient refuser leur admission en soins infirmiers à Genève, faute d'infrastructure suffisante. Avec le nouveau bâtiment, la capacité d'accueil visée pour la 1^{re} année de cette filière est de 220 étudiant-e-s, afin d'atteindre environ 185 diplômé-e-s après 3 ans d'études, soit un total de quelque 600 étudiant-e-s en bachelor soins infirmiers.

Parallèlement, le nouveau bâtiment doit pouvoir prendre en charge environ 440 étudiant-e-s du programme « maturités spécialisées » et « modules complémentaires » (MS&MC) qui précède l'entrée en bachelor HES. En effet, par rapport aux 360 étudiant-e-s actuel-le-s, la capacité d'accueillir ce programme doit aussi augmenter si l'on veut atteindre l'objectif d'admission au niveau des effectifs cantonaux en HES.

Enfin, le site actuel de la HEdS à Champel, qui dispose de 4 276 m² nets (sans le pavillon provisoire, l'auditoire et les locaux loués et partagés avec la faculté de médecine) accueille aussi les étudiant-e-s de 2 autres filières : sage-femme et technique en radiologie médicale, représentant 180 étudiant-e-s en tout. Le nouveau bâtiment permettra de recevoir, sur le même site, les 2 autres filières sises actuellement aux Acacias (rue des Caroubiers) : physiothérapie + nutrition et diététique, à raison de 195 étudiant-e-s au total sur les 3 années d'études. Ainsi, tant l'enseignement, la recherche, que l'exploitation des bâtiments se verront optimisés.

Par ailleurs, l'implantation du nouveau bâtiment pour la HEdS sur le site de Champel (chemin Thury) relève d'un intérêt public prépondérant permettant non seulement de répondre à la grave pénurie de personnel en soins infirmiers observée à Genève et dans sa région mais elle permettra aussi de consolider et développer la collaboration de la HEdS avec les HUG et la faculté de médecine, cette dernière étant elle-même en phase de regrouper toutes ses activités au centre médical universitaire (CMU).

A cet effet, le Conseil d'Etat a validé le document « Une vision des Hautes écoles à Genève : des campus urbains intégrés », qui prône le développement du pôle santé dans le quartier Champel-Cluse-Roseraie, et a intégré ce principe dans le plan directeur cantonal.

2. Analyse des besoins HES-SO

Ce nouveau bâtiment permettra d'augmenter significativement la capacité d'accueil de la filière soins infirmiers de la HEdS, de regrouper sur un seul site toutes les filières de la HEdS aujourd'hui dispersées et de consolider la collaboration et l'interprofessionnalité entre les médecins et les autres professionnels de la santé. Ne pas construire ce bâtiment revient à ne pas répondre à la pénurie et aux besoins cruciaux de relève en professionnels de la santé dans le canton de Genève. Ne pas le construire à proximité des HUG et de la faculté de médecine revient à ne pas tenir compte de l'évolution de notre système de santé et donc à ne pas répondre efficacement aux besoins sanitaires de la population genevoise.

Concrètement, le bâtiment historique de l'école genevoise d'infirmières « Le Bon Secours », se verra entièrement consacré à l'enseignement des soins infirmiers, après libération des espaces occupés notamment par l'Ecole supérieure de soins ambulanciers. La formation des sages-femmes et des techniciens en radiologie médicale devra être assurée dans les locaux nouvellement créés, puisque ces 2 filières déjà sur site céderont leurs espaces de formation au bénéfice des soins infirmiers.

Quant au rapatriement sur le site de Champel de deux filières de la HEdS dispersées actuellement sur le territoire, soit la physiothérapie ainsi que la nutrition et diététique, il offrira de multiples avantages. Outre le fait de créer un pôle de formation des professionnels de la santé, il proposera également une synergie dans l'utilisation de certains locaux, apportant ainsi une optimisation des bâtiments.

Cependant, il a été identifié, dans l'élaboration du programme, la nécessité de pouvoir définir un environnement propre à chacune des filières, tout en partageant un site commun. Il est donc imaginé sur un socle d'espaces affectés à des lieux partagés par tous (type grands auditoriums), que chacune des constructions hors sol offre des regroupements par filière. Les déplacements des étudiants et des enseignements seront optimisés. L'organisation globale offrira des espaces d'enseignement plus particulièrement affectés aux élèves sages-femmes, diététiciens, physiothérapeutes et techniciens en radiologie médicale au sein de ce que l'on pourrait nommer la maison mère.

Ainsi, sur la base de cette nouvelle organisation les projections quantitatives des étudiants actuels / futurs sont les suivantes et impliquent des surfaces de formation en adéquation avec ces quantitatifs :

HEdS	Situation actuelle (au 15.10.2016)	Situation future
• Nombre d'étudiants HES	818	1 010
• Nombre d'étudiants MS&MC	361	440
• Nombre total d'étudiants	1 179	1 450
• Personnel en ETP	154	179
• Site 47, avenue de Champel	4 276 m ² nets	4 960 m ² nets
• Site 6, chemin Thury y c. pavillon provisoire	448 m ² nets	
• Site Cluse	187 m ² nets	

• Site 76A Roseraie (sans CIS)	268 m ² nets	
• Site 25 Caroubiers	1 670 m ² nets	
• Nouveau bâtiment chemin Thury 6		6 212 m ² nets
Total	6 849 m² nets	11 172 m² nets

La description des principes d'implantation développés dans le présent paragraphe sont quantifiés dans le programme des locaux (annexe 5).

3. Etude préliminaire

Une étude préliminaire a été effectuée en 2014 afin d'identifier la meilleure implantation possible pour l'extension du programme, en tenant compte de toutes les contraintes légales, constructives ainsi que des besoins des utilisateurs. L'étude a démontré qu'une extension du bâtiment datant de 1973 et occupée en partie par la HEdS ne pourra pas répondre aux besoins exprimés en termes de surfaces et d'organisation, pour des raisons de limitation des gabarits légaux. De plus, les extensions considérées entraîneraient de lourdes et coûteuses restructurations du bâti existant pour la mise en conformité sécurité-évacuation et énergie.

Toutefois, cette étude préliminaire a permis d'identifier qu'un nouveau bâtiment sur les terrains adjacents N^{os} 1841 et 1839, propriété de l'Etat, pourrait répondre aux besoins. Cependant, ces terrains, se situent en zone protégée par le plan de site N^o 29184A et comportent 2 villas du XIX^e siècle sans intérêt particulier et lourdement transformées dès 1968.

Compte tenu de cette nouvelle implantation, une étude de faisabilité, a été réalisée et a démontré la possibilité, sous réserve des contraintes liées au plan de site, d'implanter le programme de la HEdS sur les parcelles N^{os} 1841 et 1839, en démolissant les villas existantes.

Afin de lever la dernière réserve liée au plan de site et de s'assurer que le programme pouvait s'intégrer sur le site sans péjorer ces qualités, une image directrice a été réalisée. Cette nouvelle étude démontre qu'avec un soin particulier apporté à l'architecture du bâtiment et aux espaces paysagers, l'ouvrage s'intègre parfaitement dans son environnement.

Cette image directrice a permis de déposer une demande de renseignements, toujours en instruction, afin de vérifier les positions des différentes instances dans un contexte réglementaire contraignant. L'ensemble des préavis sont positifs.

4. Contraintes du site

Les parcelles N^{os} 1841 et 1839, propriété de l'Etat de Genève, se situent dans la zone d'affectation N° 3 à laquelle se superpose le plan de site de la Roseraie et de Beau-Séjour N° 29184A. Le règlement de ce plan de site interdit la démolition de toute construction inscrite dans son périmètre. Pour développer l'intégrité du programme de l'HEdS, la démolition des villas existantes est nécessaire. L'office du patrimoine et des sites a initié une abrogation partielle du plan de site suivant la procédure classique : enquête publique N° 1889 par publication à la Feuille d'avis officielle (FAO) de la République et canton de Genève du 25 octobre 2016, suivie du préavis communal, du traitement des oppositions, le cas échéant, et d'une publication prévue dans le planning en juin 2017.

5. Implantation et périmètre d'intervention

5.1 Implantation

L'extension de la HEdS est projetée sur les parcelles N^{os} 1841 et 1839, propriété de l'Etat de Genève, située sur la commune de Genève en connexion directe avec la HEdS actuelle.

5.2 Périmètre d'intervention

Le futur agrandissement s'inscrit dans un périmètre d'intervention de 4 472,8 m², correspondant au cumul des deux parcelles.

Le périmètre d'intervention reste circonscrit aux parcelles citées au paragraphe précédent avec une connexion constructive entre l'extension et le bâtiment existant. Cet aspect sera approfondi dans les phases d'études.

6. Concept architectural

L'étude de faisabilité, ainsi que l'image directrice, ont révélé une empreinte historique permettant de développer un parti architectural en lien avec le bâti existant et sa composante paysagère. Ces composantes urbaine et paysagère seront décrites dans le cahier des charges du concours et feront partie des contraintes à prendre en compte pour le développement du projet architectural.

7. Concept énergétique et développement durable

L'office des bâtiments jugera lors du concours d'architecture l'approche énergétique et environnementale proposée par les concourants. Il sera privilégié les mesures architecturales permettant d'assurer le confort hivernal et estival des occupants, les mesures permettant le recours aux énergies

renouvelables pour les usages thermique et/ou électrique, ainsi que les mesures permettant d'évaluer l'impact environnemental de la construction (énergie grise et/ou cycle de vie).

L'étude finalisera cette approche énergétique et environnementale qui aura pour objectifs non seulement d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais surtout de garantir le confort des occupants en rationalisant les consommations énergétiques et les coûts d'exploitation (approvisionnement et maintenance) y relatifs.

La stratégie énergétique 2050 va aboutir à un renforcement des exigences fixées par le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) pour une mise en application au plus tard en 2020. Il est fort probable que ce bâtiment soit soumis à ces futures exigences énergétiques avec un impact financier sur le coût de la construction.

8. Concours d'architecture

Un concours d'architecture à un degré sera organisé par le département des finances – office des bâtiments (DF-OBA).

Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

Pour les mandats de l'ingénieur civil et des ingénieurs CVSE, des appels d'offres ouverts sont également prévus, après la désignation du lauréat.

9. Délais

Selon le planning actuel, le concours d'architecture qui se déroulera dès la fin 2017, débouchera sur un dépôt d'autorisation de construire dont l'octroi est attendu pour 2019. Les travaux se dérouleront de fin 2020 à fin 2022 sous réserve de l'entrée en force du PL d'investissement. La mise en service du bâtiment est attendue pour 2023.

10. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction de l'agrandissement de la HEDS est basé sur un coût probable des travaux et des honoraires estimés à 48 500 000 F, y compris la TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement, l'activation des charges salariales du personnel interne ainsi que le montant des études du présent projet de loi.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres – sont déjà intégrées dans le PL étude afin d'anticiper la préparation d'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Le montant du crédit d'étude représente :

– Concours d'architecture	484 400 F
– Frais d'étude – Phases 3.1, 3.2 et 3.3	2 116 000 F
– Frais d'étude – Phase 4.1 – appels d'offres	441 000 F
Sous-total	3 041 400 F
– TVA (8%)	243 312 F
– Renchérissement	0 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	300 000 F
Total	3 584 712 F
Total arrondi	3 584 700 F

11. Subvention fédérale

Une demande de subvention fédérale a été annoncée auprès de la Confédération, conformément à la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011, correspondant au maximum au 30% du montant subventionnable admis par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

12. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la construction de cette extension de la HEdS et mettre à disposition de la HES-SO Genève, les équipements nécessaires aux besoins en surfaces nouvelles générées par l'augmentation des effectifs.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 4) *Périmètre d'implantation*
- 5) *Programme des locaux*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 584 700 F en vue de la construction de la Haute Ecole de Santé (HEdS) à Champel.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 0230 - Nat 5040
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : "A – Formation".
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	3'584'700
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	3'584'700

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.0	1.0	2.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	3.6
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.0	1.0	2.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	3.6

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
NET LIE et INDUIT	0.00	-0.02	-0.06	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.16

h.li. Ex. 1/2

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2018, conformément aux données des tableaux financiers.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2018.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui non Autre(s) remarque(s) : _____

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 07.02.17

Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le : 9.02.17

Signature du responsable financier du département utilisateur :

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le :

Visa du département des finances :

7 février 2017

B. Kinade Kerdji

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 7 février 2017.

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 584 700 F en vue de la construction de la Haute Ecole de Santé (HEdS)

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.02	0.06	0.07	0.07	0.07	0.12	0.16
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.02	0.06	0.07	0.07	0.07	0.12	0.16
Intérêts [34] <u>2.000%</u>	0.00	0.02	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04	0.09
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.02	-0.06	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.16
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.02	-0.06	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.16

Remarques :

Les amortissements des études débutent à la mise en service de l'ouvrage soit en 2023.

Date et signature direction financière (investisseur) :

07.02.2017



Date et signature direction financière (utilisateur) :

09.02.2017



1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET


Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 584 700 F en vue de la construction de la Haute Ecole de Santé (HEdS)

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en millions de F)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.0	1.0	2.0	0.6	0.0	0.0	0.0	3.6
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net		0.0	1.0	2.0	0.6	0.0	0.0	0.0	3.6
Bâtiment	40 ans	0.0	1.0	2.0	0.6	0.0	0.0	0.0	3.6
Recettes	2.5%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :
 07.02.2017 

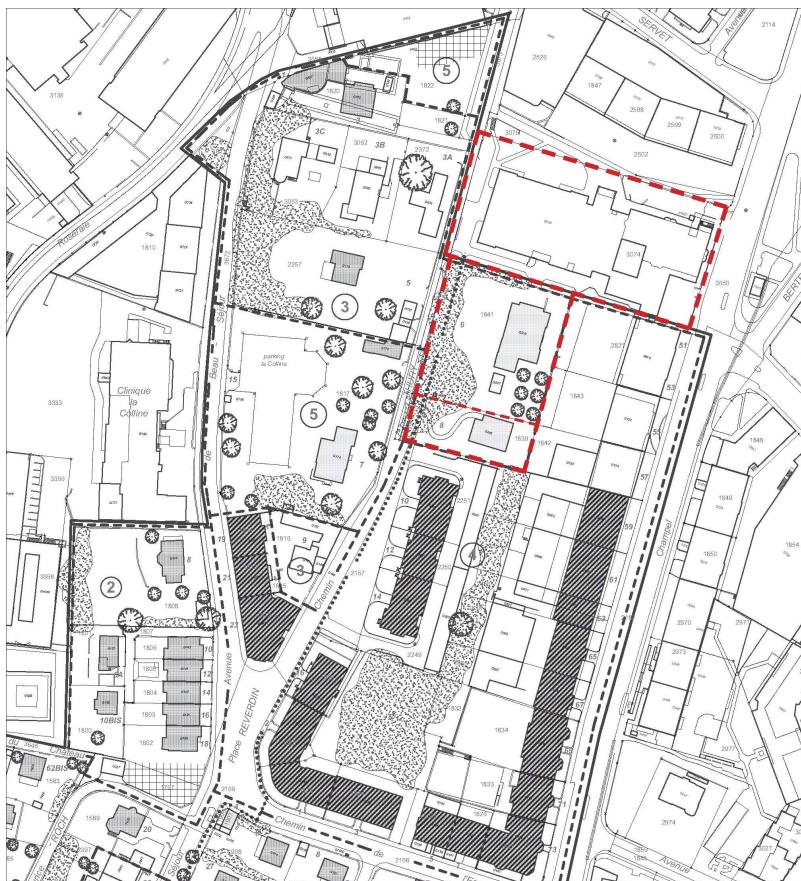
Date et signature direction financière (utilisateur) :
 09.02.2017 

HEdS / Annexe 4 - Périmètre d'implantation

05.4 LE PLAN DE SITE

Les 2 parcelles comprenant respectivement les 2 villas Thury n° 6 et 8 sont affectées d'un plan de site, élaboré selon la LPMNS. Il s'agit du Plan de site n° 29184 du 5 mars 2003, intitulé Roseraie / Beau-séjour.

Le projet de construction nécessite la démolition des 2 maisons du chemin Thury. Au jour de la rédaction du projet de loi, le plan de site est en cours de modification.



HEdS - Annexe 5

PROGRAMME / v4b / 07,11,2016

Catégories		nb	local	s-total	Tot.
SI, SF & Formations postgrades		pce	m2	total m2	
Auditoire/ amphithéâtre (285 + 1 pl.)	ENS-1	2	330	660	
Foyer et vestiaires	ENS-2	1	120	120	
Salle sèche / Divisibles en 2	ENS-3	6	60	360	
Salle sèche (60 + 1 pl) / Divisibles en 2	ENS-4	13	100	1300	
Salle de 40 places (Champel : 113/312)	ENS-5	2	60	120	
Salle de 60 places / Divisibles en 2 (Champel : 114/11/31)	ENS-6	4	100	400	
Salle informatique (25 + 1pl.)	ENS-7	2	60	120	
Total Salles ENS >		30			3'080

DIET		pce	m2	total m2	
Salles de 45 personnes divisibles en 2	DIET-1	3	75	225	
Salle de réunions commune DIET et PHYSIO	DIET-2	1	35	35	260
Bureaux pour 21 ens. soit 13.65 ETP (14x10)	DIET-3				
> Bureau individ. (>3p)	DIET-3.1	3	12	36	
> Bureaux à 2 pers. (>4p)	DIET-3.2	2	20	40	
> Bureaux à 4 pers. (>8p)	DIET-3.3	2	30	60	136
Bureaux pour 2 administratifs soit 1.5 ETP	DIET-4	2	12	24	
Bureau pour 1 responsable de filière soit 1 ETP	DIET-5	1	20	20	
Salle d'équipement DIET	DIET-6	1	30	30	74
Total Salles DIET >		15			470

PHYSIO		pce	m2	total m2	
Salles de 45 personnes divisibles en 2	PHYS-1	3	75	225	
Salle de rangement pour le matériel PHYSIO + SF	PHYS-2	1	60	60	285
Bureaux pour 18 ens. soit 12.15 ETP (13x10)	PHYS-3				
> Bureau individ. (>3p)	PHYS-3.1	3	12	36	
> Bureaux à 2 pers. (>4p)	PHYS-3.2	2	20	40	
> Bureaux à 4 pers. (>8p)	PHYS-3.3	2	30	60	136
Bureaux pour 2 administratifs soit 1.75 ETP	PHYS-4	2	12	24	
Bureau pour 1 responsable de filière soit 1 ETP	PHYS-5	1	20	20	
Salle de cours pratiques	PHYS-6	3	150	450	
Stockage pour filières DIET et PHYSIO (div. En 2)	PHYS-7	1	160	160	654
Total Salles PHYS >		18			1'075

ACCUEIL PUBLIC & GROUPES		pce	m2	total m2	
Salle DN3	PUBLIC-1	1	40	40	
Salle de consultations pédagogiques - DIET	PUBLIC-2	2	20	40	
Salle de consultations pédagogiques - PHYS	PUBLIC-3	4	25	100	
Salle LACAPS	PUBLIC-4	1	100	100	
		8			280

HEdS - Annexe 5

PROGRAMME / v4b / 07,11,2016

Catégories		nb	local	s-total	Tot.
ESPACES ACCUEILS		pce	m2	total m2	
Espaces d'accueils (Echanges Prof. / Etudiants)	ACC-1	5	15	75	
Espaces d'accueils (Echanges Prof. / Etudiants)	ACC-2	3	25	75	150
Espace accueils	ACC-3	1	70	70	70
Total Salles TRM >		9			Tot. m2 > 220

Bureaux		pce	m2	total m2	
Bureaux (20 ETP) Soins infirmiers (20x10)	ENS-8				
> Bureau individ. (>3p)	ENS-8.1	3	12	36	
> Bureaux à 2 pers. (>8p)	ENS-8.2	4	20	80	
> Bureaux à 4 pers. (>12p)	ENS-8.3	3	30	90	206
Bureaux (4 ETP) Sage-femmes	SF-1	2	20	40	40
Bureaux (6 ETP) Physiothérapeutes (6x10)	PHYS-8				
> Bureau individ. (>2p)	PHYS-8.1	2	12	24	
> Bureaux à 2 pers. (>2p)	PHYS-8.2	1	20	20	
> Bureaux à 4 pers. (>4p)	PHYS-8.3	1	30	30	74
Bureaux (6 ETP) Diététiciennes-nutritionnistes (6x10)	DIET-7				
> Bureau individ. (>2p)	DIET-7.1	2	12	24	
> Bureaux à 2 pers. (>2p)	DIET-7.2	1	20	20	
> Bureaux à 4 pers. (>4p)	DIET-7.3	1	30	30	74
Bureaux (6 ETP) Technique en radiologie méd. (4x10)	TRM-1				
> Bureau individ. (>2p)	TRM-1.1	2	12	24	
> Bureaux à 2 pers. (>2p)	TRM-1.2	1	20	20	44
Bureaux (8 ETP) MC/MS (6x10)	MCS-1				
> Bureau individ. (>1p)	MCS-1.1	1	12	12	
> Bureaux à 2 pers. (>6p)	MCS-1.2	3	20	60	72
Bureaux (8 ETP) MC/MS (6x10)	MCS-2				
> Bureau individ. (>1p)	MCS-2.1	1	12	12	
> Bureaux à 2 pers. (>6p)	MCS-2.2	3	20	60	72
Salles de réunions	ACC-4	3	20	60	60
Bureau filière SF / 1pers. (>3p)	SF-2	3	12	36	
Bureau filière SF / 2 pers. (>6p)	SF-3	3	20	60	
Bureau filière SF / 4 pers. (>8p)	SF-4	2	32	64	
Bureau du responsable de filière SF	SF-5	1	20	20	
Salle cœurs (pour séances)	SF-6	3	15	45	
Secrétariat filière SF	SF-7	1	20	20	245
Total Salles RECH >		47			Tot. m2 > 887

Services	pce	m2	total m2	
Autres serv. (loc. concierge, dpt, photocop., trav. Comm., etc.)	2	100	200	
Total Services >		2		Tot. m2 > 200

Total Salles & Surfaces

Tot. Salles > **129** Total. m2 > **6'212**